

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

e-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

# **SUP AIP 053/21**

Date de publication : 01 APR

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) et d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour

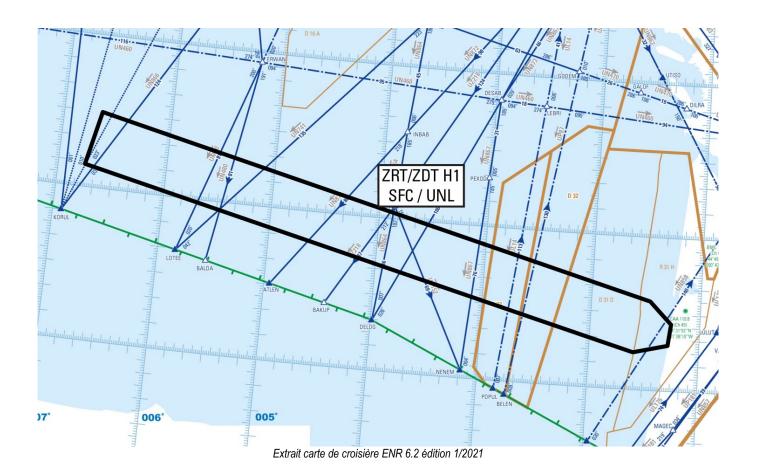
l'opération "H1"

En vigueur : Du 16 avril au 21 mai 2021

<u>Lieu</u>: UIR: France - FIR: Bordeaux LFBB, Brest LFRR - AD: Arcachon la Teste de Buch LFCH, Mimizan LFCZ, Biscarrosse Parentis LFBS, Cazaux LFBC.



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2020



# **SUP AIP N° 053/21**

# ACTIVITÉ

Activité Défense en Atlantique

# DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT/ZDT H1 activable par NOTAM avec préavis de 48 heures :

16 avril 2021: 0500-1000

Reports possibles du 17 avril au 21 mai inclus : 0500-1000

INFORMATION DES USAGERS

ACC/UAC BREST : Fréquences de contrôle ACC/UAC BORDEAUX : Fréquences de contrôle

Aquitaine Info: 120.575 MHz Cazaux App: 119.600 MHz

MARINA (CDC de Mont de Marsan): 143.550 MHz / 317.500 MHz

#### **ORGANISME GESTIONNAIRE**

MARINA (CDC de Mont de Marsan) ou CDC de remplacement

## STATUT

Zone réglementée temporaire (*ZRT*) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*), Zone dangereuse temporaire (*ZDT*) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elles interfèrent.

# **CONDITIONS DE PENETRATION**

#### CAM/CAG:

#### Partie ZRT

Contournement obligatoire sauf pour les :

- aéronefs participant à l'exercice,
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions.

#### Partie ZDT

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter d'y pénétrer.

#### SERVICES RENDUS

**CAM**: Les services de contrôle, d'information de de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT /ZDT par les organismes gestionnaires.

**CAG**: dans les parties des ZRT/ZDT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés prévus.

# LIMITES LATERALES ET VERTICALES

## Limites latérales

45°29'52.00" N,06°38'52.00" W 45°08'53.00" N,06°45'12.00" W 44°14'45.00" N,01°35'45.00" W 44°18'00.00" N,01°17'00.00" W 44°26'20.00" N,01°15'40.00" W 44°35'00.00" N,01°27'45.00" W 45°29'52.00" N,06°38'52.00" W

# **Limites verticales**

SFC / UNL

Page 3/4

# SUP AIP N° 053/21

# **DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

#### Les zones suivantes sont actives au profit de l'opération H1 :

- LF-R 31 A1, A2, A3 et A4, de 01h00 à 12h00, les autorisations de pénétration ne seront accordées qu'aux aéronefs participants à l'exercice, aux aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, de police ou de douane, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions (après notification auprès du Centre Militaire de Contrôle de CAZAUX) ainsi qu'aux aéronefs de la défense au départ et à l'arrivée de CAZAUX ayant reçu l'accord de la cellule C2A2 (tél : 05 58 82 25 63 - 05 58 82 26 84)
- LF-R 31 B de 01h00 à 12h00 UTC de 3000ft ASFC à FL195
- LF-R31 H de 01h00 à 12h00 UTC de FL195 à FL255
- LF-D 31 D de 01h00 à 12h00 UTC de SFC à FL255 :
- LF-D 32 de 01h00 à 12h00 UTC de SFC à FL255 ;
- LF-D 33 de 01h00 à 12h00 UTC de SFC à FL255.

L'activation de ces zones se fera selon les dispositions habituelles.

# PDR inutilisables pendant l'activité de la ZRT/ZDT H1 :

de FL195 à UNL: UM30, UN741, UN858, UN864, UN866, UN867, UN872, UN873, UP152, UZ218, UN480, UL14 et UP87

#### Restrictions

Plafonnement utilisation de la zone TSA 34 au FL255 durant le créneau d'activation de la ZRT/ZDT H1

#### **ORGANISMES A CONTACTER**

#### Avant l'opération:

DGA Essais de Missiles (BISCARROSSE)

+33 (0)5 58 82 22 40 ou +33 (0)5 58 82 22 91 Tél: e-mail: dga-em-biscarrosse.sauvegarde-air.fct@intradef.gouv.fr

RSFTA: LFWCZXYE.

# Pendant l'opération:

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air

+33 (0)5 58 82 22 56 ou +33 (0)5 58 82 23 08. Tél.:

CDC de Mont De Marsan (Marina)

Tél: 05 58 06 84 51